

DECISION MUNICIPALE n°D20251013-126

Mairie d'Ussel
 Département de la Corrèze
 République Française

	Service	Service Culturel
	Type	Convention de mise à disposition
Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture
Activité	Mise à disposition de salle	
Durée	Lundi 24 novembre 2025 - Lundi 12 janvier 2026 - Lundi 30 mars 2026 - Lundi 27 avril 2026 - Lundi 11 mai 2026	
Lieu	Micro-Folie La Grange	
Attributaire	Ecole Théadamuse	

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : Est approuvée la prise en charge de la convention de mise à disposition de la salle Micro-Folie La Grange à L'Ecole Théadamuse domiciliée – Avenue de la Résistance 19200 USSEL.

Article 2 : La présente convention de mise à disposition a pour objet l'accueil de conférences organisées par l'Ecole THEADAMUSE dans la salle de la Micro-Folie La Grange :

- Lundi 24 novembre 2025,
- Lundi 12 janvier 2026,
- Lundi 30 mars 2026,
- Lundi 27 avril 2026,
- Lundi 11 mai 2026.

Article 3 : La présente mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 13 octobre 2025

Le Maire,
 Vice-Président du
 Conseil Départemental de la Corrèze

 Christophe ARFEUILLÈRE